

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de Aog. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus. Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, Aog. ALLIEN.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantès, dans le Journal judiciaire de Mantès; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet.

PRIX de L'ABONNEMENT Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concordance de Seine-et-Oise et le Libéral de Seine-et-Oise, — pour celui de Corbeil, dans le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 2 Novembre 1874.

Table with 27 columns for stations and 2 rows for train schedules. Stations include Orléans, Tours, Angerville, Monnerville, Étampes, Chambrande, Lardy, Bagat, Brétigny, Paris Arr. Columns show departure and arrival times for various train classes.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Tours, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 3,472 fr., versés par 31 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 4,968 fr.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,692 fr., versés par 23 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 4,465 fr. 89 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 299 fr., versés par 2 déposants.

Il a été remboursé 4,842 fr. 79 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 985 fr., versés par 9 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 338 fr. 30 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 4,340 fr., versés par 6 déposants.

Police correctionnelle.

Audience du 24 Mars 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

PILLAUD Maxélande-Florentine, 56 ans, femme de Jean-Baptiste-Félix Pachot, sans profession ni domicile; 2 mois de prison et aux dépens, pour vagabondage et mendicité.

LEROUX Pierre-Laurent-Stanislas, 24 ans, né à Theuville (Eure-et-Loir), journalier, sans domicile fixe; 2 mois de prison et aux dépens, pour vagabondage.

MASSON Jean-Claude, 58 ans, né à Montmachoux (Seine-et-Marne), journalier, sans domicile fixe; 45 jours de prison et aux dépens, pour vagabondage et mendicité.

GUILLEMARD Alfred Théodore, 34 ans, né à

Conflans (Marne); 2 mois de prison, 5 fr. d'amende et aux dépens, pour mendicité, quoique valide en simulant des infirmités et en entrant dans les maisons sans la permission du propriétaire, et ivresse manifeste sur la voie publique.

DAMIOT Pierre-Parfait, 55 ans; — DAMIOT Claude Germain, 34 ans, cultivateurs à Boissy-le-Culé; poursuivis pour chasse en temps prohibé, renvoyés des fins de la poursuite sans amende ni dépens.

MOULLEAU Etienne Alexandre, 24 ans, tailleur d'habits; — LERATON Henri-Alphonse, 25 ans, journalier, demeurant tous deux à Méréville; 46 fr. d'amende chacun et aux dépens solidairement, pour s'être réciproquement porté des coups et fait des blessures volontaires.

ALBETON Louis Achille, 25 ans, journalier, demeurant à Chambrande; 40 jours de prison, 46 fr. d'amende et aux dépens, pour coups et blessures volontaires.

La semaine dernière, le sieur Désiré-Germain Leroy, vieillard à l'Hospice d'Étampes, passant sur le chemin de Saint-Hilaire, trouva un vieux porte-monnaie qui ne contenait qu'une certaine quantité de timbres-poste. Le sieur Leroy s'empressa de déposer sa trouvaille entre les mains de M. le Commissaire, qui, après quelques investigations, découvrit le propriétaire du porte-monnaie, le sieur Imbault, facteur rural de Chalo-Saint-Mars, à qui il fut rendu. Nous sommes toujours heureux de pouvoir publier des actes de probité de ce genre.

Le 23 de ce mois, le nommé Pierre-Dominique Robillard, portefaix, âgé de soixante-huit ans, demeurant rue Saint-Martin, 89, après avoir fait ses adieux à son beau-frère Billard, en lui disant: « Tu ne me reverras plus, » s'en fut se pendre à une échelle double qui se trouvait dans son logement. Le sieur Billard l'ayant surveillé, arriva assez à temps pour le sauver; mais hier matin, après de nouveaux adieux, il échappa à la surveillance de son beau-frère, et se pendit à la même échelle, et, moins de dix minutes après, le sieur Billard ne trouvait plus qu'un cadavre. Robillard mour-

deux, silencieuses et tremblantes, frissonnent à chaque coup de canon dont le bruit parvient jusqu'à elles; quand la détonation sonore et meurtrière semble se rapprocher, les deux châtelines se signent et se regardent avec effroi.

Au moment où commence ce récit, on se bat depuis le matin du côté de Marchenoir.

Quelle horrible nuit! dit en soupirant la comtesse; ce canon maudit ne cessera-t-il donc plus jamais!

Il s'éloigne, je crois, répondit la jeune fille, moins par conviction que pour rassurer sa tante.

Il y a plus de deux mois que tu répètes cette parole, ma chère Éva, et, d'heure en heure, le carnage augmente autour de nous. Dans nos départements du Centre, l'ennemi commande en maître; depuis le 18 octobre, Châteaudun est en cendres, et à sa merci; nos pauvres soldats, non encore aguerris, mal vêtus, affamés, tombent comme l'herbe des champs sous la faux du moissonneur; l'armée de la Loire se défend résolument, mais que d'efforts perdus, que de sang versé déjà! Oh! la guerre!... la guerre!...

Courage! elle va finir, sans doute. — Depuis huit longues semaines, nous sommes sans nouvelles de ton père; il y a soixante jours que mon brave Robert n'a donné signe de vie.

Pas de nouvelles, bonnes nouvelles, repartit Éva, en retenant, à force de volonté, une larme qui brillait à travers ses longs cils; rappelle-toi, tante chérie, la dernière parole en nous quittant: « Le pays a besoin de mon épée, je pars, mon enfant; si je meurs, vous que j'ai tant aimées, priez pour moi; mais tant que vous n'aurez pas lu mon acte de décès, espérez! » — Dieu l'entende, Éva; qu'il ne cesse de veiller sur

rissait depuis deux ans cette idée de suicide; il en avait souvent fait part à sa famille, et depuis le mois de septembre dernier, il se croyait atteint d'une grave maladie.

La Bannière de Saint-Nicolas.

Dimanche soir a eu lieu, à l'École des Frères de Saint-Martin, une petite fête de famille à l'occasion de l'inauguration de la bannière sous laquelle marchent les élèves musiciens de ces hommes si dévoués à l'instruction du peuple.

Les élèves, sous l'habile direction de M. Fabian, ont d'abord exécuté d'une façon remarquable deux morceaux de musique, puis le voile de la bannière est tombé et M. le curé de Notre-Dame, revêtu des habits sacerdotaux, a béni le précieux étendard. Le vénérable pasteur a adressé à l'assistance une courtoise allocution se résumant en ces deux mots si éloquentes et si sublimes, inscrits en lettres d'or sur la bannière: Dieu et Patrie.

Trois artistes étampois ont ensuite chanté en fauxbourdon le psaume: Laudate Dominum, qui a produit un très-bon effet.

Le temps était assez froid, aussi la réunion était peu nombreuse; cependant, outre les parents des élèves, plusieurs prêtres et personnes notables de la ville y assistaient.

Les jeunes musiciens étaient entourés de leurs camarades, jeunes soldats de l'avenir.

La bannière, exécutée à Paris avec beaucoup de soin d'après les dessins de M. Maxime Legrand, porte le double écusson des armes d'Étampes et de Notre-Dame.

En haut, nous lisons: Bannière de Saint-Nicolas, et en bas: Dieu et Patrie. Divers ornements accompagnent les gerbes d'or des moissons, les ruches et les abeilles.

A six heures, la petite troupe s'est dirigée vers la demeure de M. Brunard, et lui a donné une sérénade. M. le Maire a paru très touché de cette attention, a félicité la Société naissante, et a fait des vœux pour ses succès futurs.

Un ancien élève des Frères,

L. M.

Maurice de Montclair comme sur Robert de Vilneuse!... A ce nom de Maurice, Éva tressaillit.

Et qu'il nous ramène bientôt ton père et ton fiancé! ajouta la comtesse.

Une épouvantable détonation, qui ébranla le château jusque dans ses fondements, fit jeter aux deux pauvres abandonnées un cri d'angoisse; instinctivement elles se serrèrent l'une contre l'autre; malgré tous ses efforts pour rester maîtresse d'elle-même, Éva fondit en larmes.

II

Depuis trois mois, en effet, tout était bien changé au château de Moléans. La vie paisible d'autrefois avait fait place à l'inquiétude continuelle; à la joie d'un prochain mariage, venait de succéder la douleur causée par les revers successifs de nos armes, revers si grands que la France allait peut-être en mourir!

Depuis cent vingt jours, l'invasion, comme un reptile immonde, enlaçait, l'une après l'autre, dans ses innombrables anneaux humains, nos provinces, nos villes et nos bourgades, pillant, brûlant, massacrant sans pitié l'homme qui prenait un fasil pour défendre son foyer menacé ou venger sa patrie.

À la première nouvelle de nos désastres, Robert de Vilneuse, le père d'Éva, se souvint que peu d'années auparavant il commandait encore un régiment de dragons, et que sa loyale main savait toujours tenir une arme.

La comtesse de Junel, sa sœur, le supplia de rester dans le village; si l'ennemi arrivait jusqu'à Orléans, que deviendraient-elles, seules, isolées, au milieu d'une soldatesque implacable, enivrée de ses faciles triomphes,

— Nous recevons la lettre suivante, que nous adresse M. Laisnel, notre compatriote:

Mon cher Monsieur Allien,

Ayant appris les bruits mensongers qui courent sur moi à Étampes, relativement à l'état de mes affaires, je vous serai reconnaissant de les démentir, de déclarer en mon nom que ma position commerciale est des plus satisfaisantes, et que je suis toujours en mesure de faire honneur à mes affaires, malgré les propos malveillants qui les ont représentés comme faux ou en arrangement. Si j'ai quitté Étampes, c'était dans l'intérêt de mes enfants, auxquels j'ai procuré une position bien supérieure à celle qu'ils auraient pu se faire dans leur pays.

Recevez, etc. LAISNEL aîné.

Tablettes historiques d'Étampes.

27 MARS 1792.

L'abbé le Cerf, curé de Saint-Clément de la ville d'Arpajon, prononce l'Éloge funèbre de Henry Simonneau, maire de la ville d'Étampes. Il prit pour texte de son discours, les paroles suivantes du livre des Machabées:

« Il quitta la vie en laissant à l'univers dans le souvenir de la vie un modèle de vertu et de courage à suivre. »

Dans ce discours imprimé à Paris, à l'Imprimerie de la Société des Amis du commerce, (8 pages in-4°), on lit:

« Henry Simonneau, voilà le grand homme qui fut capable de préférer son devoir à son existence et la mort la plus glorieuse à une vie qu'il eût fallu acheter par la honte et l'opprobre. »

« Si je n'avais à vous présenter que les vertus privées de Henry Simonneau, il me suffirait d'être l'écho du cri public et de répéter avec ceux au milieu desquels il a vécu, avec ses ennemis mêmes qu'il fut un bon mari, un tendre père; le soutien de l'ouvrier indigent, le bienfaiteur du pauvre; mais lorsque cette mort, si terrible dans ses coups, ensevelit avec elle sous la tombe les vertus publiques d'un magistrat servant fide-

et exposées à tous les hasards d'une guerre dont nul ne prévoyait la fin?

Pendant quelques semaines, le baron de Vilneuse, faisant taire son ardeur, se rendit aux observations de sa sœur; l'ennemi, d'ailleurs, à cette époque, arrivait seulement sous Paris.

Un matin, une grave nouvelle parvint jusque dans les bameaux du Loir: les soldats de Guillaume, disait-on, descendaient sur la Touraine; Chartres venait de tomber entre leurs mains; Dreux, Évreux, Melun, avaient subi le même sort, la même honte!...

Robert de Vilneuse n'y tint plus. En apprenant cette dépêche navrante, le vieux soldat d'Afrique, de Crimée et d'Italie, bondit comme le fauve blessé par la balle du chasseur; en vain sa famille essayait-elle encore de le retenir, en vain ses intérêts lui paraient-ils compromis s'il abandonnait son domaine, l'ancien colonel de dragons embrassa sa fille et sa sœur et partit. — Quelques jours plus tard, le général d'Aurelle, son ami, lui confiait un commandement. Depuis lors, ainsi que l'avait dit la comtesse de Junel, nul ne savait ce que Robert de Villeneuve était devenu.

Éva touchait à ses vingt ans. Orpheline dès l'âge le plus tendre, elle avait grandi entre les deux seuls êtres qu'elle connût au monde: son père et sa tante.

À douze ans, M<sup>lle</sup> de Vilneuse fut envoyée dans une des meilleures maisons d'éducation de Paris; elle en avait dix-huit lorsqu'elle rentra au château paternel.

Éva était jolie. Les traits purs et réguliers de son visage, sa taille gracieuse et flexible, son regard un peu voilé, sa chevelure, enfin, d'un blond adorable, lui faisaient une beauté étrange, sympathique, idéale; il y avait en elle un je ne sais quoi qui attirait; on respectait la belle et chaste enfant, mais aussi on l'aimait.

Feuilleton de l'Abeille

DU 27 MARS 1875.

UN DRAME SOUS LA NEIGE

I

Décembre 1870 vient de finir. — Six heures sonnent à l'horloge du château de Moléans; il a neigé toute la journée sur les bords du Loir et depuis quelques instants la nuit a jeté sur notre hémisphère son voile sombre étoilé d'or.

Le sol, durci par le froid piquant, a disparu sous le blanc et glacial duvet que l'hiver nous envoie; les campagnes de la Beauce sont mortes et désertes; depuis deux mois un vent de mort souffle dans la contrée; la guerre nous a été funeste, hélas! et notre vainqueur foule en conquérant le sol sacré de la patrie!...

À l'intérieur du vieux château, une pièce seulement est éclairée par la flamme vive du foyer. — Dans un fauteuil de velours bleu aux incrustations d'argent, est assise la comtesse douairière de Junel; à ses côtés, les pieds sur un moelleux tapis d'Aubusson, se tient anxieuse une blonde et ravissante jeune fille qui va saluer bientôt l'aurore de sa vingtième année. — Toutes

1. Cette histoire est vraie. Le nom des personnages, le lieu où l'action se déroule et le dénouement sont seuls changés. Tous les journaux de février 1873 l'ont racontée comme faits divers, en cinq ou six lignes.

lement son pays, la loi à la main et dans le cœur, c'est alors que le regret devient plus amer et que l'état tout entier doit prendre le deuil.

Malgré le ton emphatique de ce discours qui est dans le goût du temps, nous reproduisons ce qui est relatif à la mort de Simonneau; le jugement que porte l'orateur, sur les auteurs du crime confirme nos appréciations précédentes :

« Des intrigants, des factieux, des hommes de trouble et de discorde, cachés dans la profondeur des ténèbres, dans l'obscurité du mystère, sonnent l'alarme de tous côtés, les paisibles habitants des campagnes séduits par de perfides conseils, abandonnent leurs maisons, leurs travaux. Ils prennent les armes, ils s'assemblent en tumulte, ils courent effrayer par le son calamiteux de la cloche, des voisins tranquilles... »

« Que demandez-vous ? du pain. — Vous en avez, mais pourquoi ces instruments homicides ? La subsistance de l'homme s'obtient-elle les armes à la main ? les victimes que vous dévouez à la mort vous nourriront-elles ?... »

« Votre aspect alarmant va faire enfler le reste du grain, les marchés déserts ne vont plus offrir à vos yeux que l'affamant spectacle de la stérilité, le cultivateur menacé va abandonner pour toujours le soin d'une charue qui ne doit plus payer ses sœurs. »

« Etampes est le théâtre où se consumera un grand crime ! »

« Ils y arrivent guidés par l'erreur : le maire est mandé, Henry Simonneau paraît ! il leur parle le langage d'un magistrat ami de l'ordre ; il leur peint l'influence dangereuse de leur rassemblement sur la chose publique ; il les invite à considérer qu'il n'est pas le propriétaire des grains qui se trouvent à Etampes ; que sa place est celle de protecteur d'un commerce déclaré libre... Il ne sera pas entendu ; la taxe du blé ou la mort, voilà l'alternative pour Henry Simonneau. — Ce que vous exigez de moi, la loi le défend, prenez ma vie ! »

7 GERMINAL AN II (27 MARS 1794).

Un député de la société populaire des sans-culottes d'Etampes, se présente à la Convention et dépeint l'indignation des membres qui composent la société au nom de laquelle il parle contre les derniers conspirateurs, et sollicite leur châtiement ; « que leur vengeance soit terrible, dit-il, que son bruit fasse trembler les vils despotes sur leurs trônes déjà ébranlés, et que la renommée leur apprenne qu'elle est l'énergie d'un peuple libre. »

Le président répond et invite le pétitionnaire à la séance. La mention honorable de son adresse et son insertion au Bulletin sont décrétées.

(Procès-verbaux, 34<sup>e</sup> volume).

9 GERMINAL AN III (29 MARS 1795).

Dans le tableau nominatif des citoyens présentés à la Convention nationale par le comité des décrets, procès-verbaux et archives, pour remplir les places de préposés au triage des titres, conformément à l'article 19 de la loi du 7 messidor de l'an II de la République, l'un des trois préposés pour le département de Seine-et-Oise est : Jean Gérard Geoffroy, à Etampes, ex-juge au tribunal du district d'Etampes.

(Procès-verbaux de la Convention, 38<sup>e</sup> volume).

P. M.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des Postes auront lieu le jeudi 20 mai 1875.

Les jeunes gens de dix huit à vingt-cinq ans qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, Chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

— La Corde du pendu, œuvre posthume de Prosper VIALON, paraît actuellement dans l'Opinion nationale.

Sa vie au château de Moléans, depuis son retour était celle des châtelaines du moyen-âge dans ce qu'elle avait de plus saint et de plus recommandable : son temps se partageait entre l'étude de la musique et du dessin, la visite quotidienne aux pauvres du village, et les soins accordés à sa famille.

Maurice de Montlair, dont la comtesse de Junel vient de prononcer le nom, est le fils d'un des vieux amis de Robert de Vilneuse qui habite le château voisin. — Depuis longtemps des projets d'union existent entre les deux familles, et sans la fatale guerre qui nous écrase, ces deux projets seraient déjà réalisés.

Maurice, voyageur intrépide, accoutumé par cela même aux privations et à la fatigue, mais aussi à la vie libre et au grand air, se dit que, s'il pouvait, dans la circonstance présente, rendre quelques services à son pays, ce n'était point dans un régiment, mais à la tête d'une bande d'hommes résolus, méprisant le danger et qui, jour et nuit, harcèleraient l'ennemi, dans un fossé de la route, au pied d'un arbre ou derrière un buisson.

Maurice de Montlair prit donc la direction d'une compagnie de francs-tireurs ; et depuis l'entrée des Prussiens dans la Beauce, le fiancé d'Éva s'est rendu redoutable à l'envahisseur.

III

Le bruit du canon, objet de tant d'effroi pour les châtelaines du vieux manoir de Moléans, avait à peine cessé, qu'un hennissement de chevaux, auquel se mêlaient des voix humaines, parvint jusqu'à elles.

Les abonnés nouveaux ont droit à recevoir tout ce que a paru de cet intéressant roman.

## VARIÉTÉS.

### La Violette.

(Suite et fin.)

Le 4<sup>er</sup> janvier 1644, M<sup>lle</sup> de Rambouillet Julia d'Angennes, trouvait sur sa toilette, à son réveil, le cadeau, dit Huet, évêque d'Avranches, le plus galant, le plus ingénieux, le plus poli, le plus nouveau que l'amour ait jamais inventé. C'étaient deux cahiers de vélin, entièrement pareils ; sur chaque feuillet l'image en miniature d'une des plus belles fleurs était peinte par Robert ; au-dessous de la fleur était un madrigal composé par les meilleurs poètes du temps. Cette galanterie, qu'on nomma la *Guirlande de Julie*, avait été imaginée par M. de Montausier, qui alors faisait la cour à la belle Julie d'Angennes, que, quatre ans plus tard, il devait unir à ses hautes destinées. Dix-neuf poètes avaient prêté leur voix à vingt-neuf fleurs, le grand Corneille lui-même s'était chargé du lis, de l'hyacinthe et de la grenade.

De toutes les pièces de vers qui composaient cette merveilleuse guirlande, une toute petite, se dissimulant sous le voile de l'anonyme, aussi humble que la fleur qu'elle célèbre, charmante et parfumée comme celle qu'en passant on cueille au bord du chemin, accompagnait la miniature représentant la violette. On ne peut pas parler de la violette sans citer ce quatrain :  
Franchement d'ambition, je me cache sous l'herbe ;  
Modeste en ma couleur, modeste en mon séjour,  
Mais, si sur votre front je me puis voir un jour,  
La plus humble des fleurs sera la plus superbe.

Les poètes habitués de l'hôtel de Rambouillet ne pouvaient pas garder longtemps le secret sur celui d'entre eux qui dérobaît son nom aux yeux de Julie ; on ne tarda pas à apprendre que le plus beau, le plus connu et le plus souvent cité des madrigaux de ce recueil, celui sur la violette, était de Desmarets.

Cependant le souvenir de l'époque où ce quatrain avait été fait et du nom de l'auteur s'était effacé peu à peu, et, dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, un certain Reboucher, conseiller en la Cour souveraine de Lorraine, ne se fit pas scrupule de s'attribuer la paternité de notre madrigal et de l'offrir de nouveau, avec une traduction en vers latins, à une beauté nancéenne. Il paraît d'ailleurs constant que ce fameux quatrain a servi de compliment à plus d'une beauté ; ce qui le prouve, c'est que chacun des auteurs qui l'attribuent à Reboucher en donne une version différente.

Voici, pour terminer nos recherches sur la violette, une pièce de vers d'un poète contemporain (1). Quoi qu'elle ne soit pas aussi concise que le madrigal de la Guirlande de Julie, elle est pleine de grâce et de sentiment et mérite d'être connue :

#### LA VIOLETTE DES ROIS.

Douce petite fleur dans nos bois égarée,  
Tendre fille d'un jour pour toi sans lendemain,  
Laisse error mon regard sur ta feuille azurée ;  
Je ne veux que te voir, ne crains rien de ma main.

Je ne veux que te voir : mon-âme est plus aimante  
Quand je laisse mes pas aller parmi des fleurs.  
Je vous aime d'amour comme on aime une amante ;  
Toi, surtout, oh ! je t'aime entre toutes les sœurs.

Ton calice noyé dans la perle qui brille  
Comme un diamant pur sous un rayon de jour,  
Est beau de la beauté d'un œil de jeune fille  
Noyé des premiers pleurs qu'elle donne à l'amour.

Oh ! que j'aime ton front sur ta tige si frêle,  
Penché comme le front d'un enfant qui s'endort !  
Ta faiblesse intéresse, et je te vois plus belle  
En pensant que ta vie est si près de la mort.

Ton parfum est suave à la mélancolie,  
Les pensers sont plus doux qui naissent près de toi.  
L'air qui t'a caressée est riche en rêverie,  
Et vivre n'est encor qu'un vain rêve pour moi !...

(1) Ausone de Chancel.

— On s'avance de ce côté, s'écria Éva avec inquiétude.

— Qui pourrait venir sous ce toit presque désert, à cette heure de la soirée, et par un temps pareil ? répliqua la comtesse.

Mademoiselle de Vilneuse se dirigea vers la fenêtre, souleva un des rideaux et regarda sur la route ; la lune à moitié pleine répandait sa pâle lumière sur la neige éblouissante, on eût pu se croire au milieu du jour, tant la clarté était vive.

— C'est une troupe d'ennemis, reprit Éva ; les voici.

Une compagnie de hussards bleus, commandée par deux officiers, arrivait effectivement devant la porte principale du château. L'officier le plus âgé se détacha du groupe, monta les degrés du perron et frappa violemment.

Après avoir pris les ordres de la comtesse, un domestique alla ouvrir.

— Du vin, de la viande et du feu ! grommela le capitaine de hussards ; de la paille et de l'avoine pour les chevaux ! Puis regardant l'heure à un riche chronomètre qu'il tira de la poche intérieure de sa veste : Dans vingt minutes que tout soit prêt ! ajouta-t-il.

— Le maître de ce château est absent, dit le domestique d'une voix qu'il s'efforçait de rendre assurée.

— Je le sais, reprit le capitaine des hussards bleus en entrant avec ses hommes, moins ceux qui avaient l'ordre de s'occuper des chevaux ; et si tu tiens à avoir de ses nouvelles, valet, je puis te renseigner sur son sujet.

— Ciel !...

— Robert de Vilneuse, fait prisonnier à Patay, a cherché à fuir ; pris de nouveau par nos uhlands, il a été ramené à Chartres et passé par les armes, à moins que

## PHOTOGRAPHIE RICHOU

9, rue du Haut-Pavé, 9,

À ÉTAMPES.

### AVIS

L'atelier de Photographie de MM. Richou père et fils, qui avait été fermé pendant le mois de mars, sera réouvert à partir du samedi 27 dudit mois, et pendant toute la durée du mois d'avril sans aucune interruption.

PORTRAITS DE TOUTES DIMENSIONS.  
ASSORTIMENT D'ENCADREMENTS.

### Théâtre d'Étampes.

Lundi de Pâques 29 Mars 1875.

**Gavaut, Minard et C<sup>ie</sup>**, comédie nouvelle en trois actes, de M. E. GONNET (Palais-Royal).

**Chez l'Avocat**, comédie nouvelle en un acte, de M. Paul FERRIER (Théâtre-Français).

**Histoire Antienne**, comédie en un acte, de MM. E. ABOUD et DE NAJAC (Théâtre-Français).

Les Bureaux ouvriront à 7 h. 1/2. — On commencera à 8 h.

### Etat civil de la commune d'Étampes.

#### NAISSANCES.

Du 20 Mars. — LALOIX Charles-Paul, rue Saint-Martin, 39. — 24. BIDOCQON Emilie-Louise, place Notre-Dame, 4. — 24. HILAIRE Paul-Eugène Désiré, rue de la Pirouette, 6.

#### PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre : CRESSON André Etienne, 28 ans, maçon à Inville (Loiret) ; et D<sup>lle</sup> GUILLERMAIN Célestine Marie-Elisa, 22 ans, rue de la Boucherie, 2.

#### DECÈS.

Du 23 Mars. — TABURET Jean-François, 70 ans, charbon, faubourg Evezard. — 24. RIDET Adèle-Pauline, 34 ans, femme Blanchard, rue de la Queue-du-Renard, 3. — 24. QUEVAL Rosalie, 70 ans, journalière (Hospice). — 24. ROBILLARD Pierre-Dominique, 68 ans, rue Saint-Martin, 89.

Pour les articles et faits non signés : AGC. ALLIEN.

## MARCHÉS

### AUX CHEVAUX & AUX FOURRAGES

de PARIS (RIVE DROITE)

Société anonyme au Capital de 3,500,000 fr.,

divisée en 7,000 actions de 500 fr.

#### SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 6,000 Actions entièrement libérées  
et à 7,500 Obligations de 500 francs.

#### ACTIONS.

Les actions sont émises au pair de 500 fr.

Elles recevront, sur les bénéfices nets, un dividende de 10 0/0. Le surplus des bénéfices constitue le fonds d'amortissement.

L'amortissement des actions a lieu par tirages au sort ; l'action sortie est remboursée au pair et remplacée par un titre de jouissance, qui participera aux dividendes, à la suite des actions non amorties.

On verse : 100 francs en souscrivant.

100 — à la répartition.

100 — le 15 mai 1875.

100 — le 15 juin 1875.

100 — le 15 juillet 1875.

Tout souscripteur d'actions aura un droit de préférence pour la souscription d'une quantité égale d'obligations.

#### OBLIGATIONS.

Les obligations sont remboursables à 500 fr., en huit années, à partir de 1877. Intérêt annuel : 30 fr., payables les 15 avril et 15 octobre, jouissance 15 avril 1875.

Frédéric-Charles ne l'ait condamné qu'à dix ans de forteresse, à Spandau. — Allons, va donc, brute ! cria l'officier prussien en poussant brutalement de la main le vieux serviteur de Vilneuse atterré par le récit qu'il venait d'entendre, et fais vite, si tu tiens à conserver ta tête.

Jean s'éloigna l'âme navrée ; la nouvelle de la mort du baron de Vilneuse ou tout au moins son départ pour l'Allemagne, l'avait terrifié. Comment apprendre ce fatal dénouement à la comtesse, à Éva ?...

La porte du salon s'ouvrit sans bruit :

— Que veulent ces hommes ? demanda la douzière à mi-voix, au moment où le domestique traversait le corridor.

— Des vivres et un abri.

— Qui les commande ?

— Deux officiers dont l'un me paraît être un fort méchant homme.

— Savent-ils cette demeure habitée ?

— Ils connaissent même le nom de ses maîtres.

La comtesse ne put réprimer un mouvement nerveux ; cette visite nocturne ne lui présageait rien de bon.

— Donne-leur ce qu'ils demanderont, poursuivit-elle, et tâche de savoir pour combien de temps ils sont ici. Jean, aidé des autres serviteurs du château, surveilla les apprêts du dîner.

L'escorte une fois parquée pour la nuit dans la vaste cuisine et les sous-sols qui, en temps ordinaire, lui servaient de dépendances, les deux officiers furent introduits dans la salle à manger ; un feu clair pétillait dans la vaste cheminée sculptée au milieu de laquelle se détachaient les armes des Vilneuse ; deux candélabres allumés avaient été déposés sur la table.

### Prix d'émission : 412 50.

On verse : 50 francs en souscrivant.

50 — à la répartition.

100 — le 15 mai 1875.

100 — le 15 juin 1875.

412 50 le 15 juillet 1875.

L'intérêt de 30 francs par obligation représente 6 80 0/0 du prix d'émission ; avec la prime de remboursement à 500 fr., le placement ressort à 8 12 0/0.

### GARANTIES.

1<sup>o</sup> La concession donnée par le Conseil Municipal de Paris, pour 30 années, de deux marchés couverts, de près de 5 hectares, à établir sur les terrains de la Société, suivant les plans soumis à la Ville de Paris ;

2<sup>o</sup> La propriété de 178,319 mètres carrés de terrains restant disponibles après la construction des marchés ci-dessus et la création d'une place publique et de cinq rues de 20 mètres de largeur.

### La Souscription sera ouverte les 30 et 31 Mars courant.

A PARIS : à la Banque Française et Italienne, 34, rue de l'Oratoire.

On peut verser à son crédit dans les succursales de la Banque de France.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-46

## AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARLIER, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St-Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez M. PASQUIER, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chausseurs. 52-46

## ANNONCES.

(4) Etude de M<sup>e</sup> CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 100.

### DEMANDE

EN

### SÉPARATION DE BIENS.

D'un exploit du ministère de M<sup>e</sup> Houdouin, huissier à Etampes, en date du vingt-cinq mars mil huit cent soixante-quinze, enregistré.

Il appert,

Que madame Désirée-Héloïse AVISSEAU, épouse du sieur Jules Numa GUITTON, ci-devant maréchal à Maisse, aujourd'hui ouvrier maréchal à Lardy, ladite dame demeurant à Etampes, chez ses père et mère, a formé contre ledit sieur son mari, sa demande en séparation de biens, et que M<sup>e</sup> Chenu, avoué, exerçant

Le couvert était mis.

— A la bonne heure ! dit en entrant le capitaine. Voilà, ajouta-t-il en s'adressant à son subalterne, comment il faut parler à ces Français, maître Karl, si l'on veut se faire obéir.

— Croyez-vous, mon cher von Rübner, repartit le lieutenant, qu'avec un peu plus de douceur dans le commandement, ils obéiraient moins vite ?

— Je l'ignore. En tous cas, par les moyens que j'emploie, j'atteins mon but : qu'ai-je besoin de recourir à d'autres ?

Karl, par déférence pour son supérieur, ne répliqua rien ; tombant plutôt qu'il ne s'assit dans un fauteuil, il regarda machinalement la flamme s'élever en langues brûlantes de l'ardent foyer.

Karl avait trente ans au plus ; son visage portait l'empreinte d'une grande fatigue morale ; cette guerre de Barbares, que son pays faisait au nôtre, semblait peser lourdement sur son esprit. Avant de livrer sa jeunesse au hasard des batailles, Karl habitait Paris ; il adorait la vie bruyante et fiévreuse de la grande cité ; il admirait son mouvement artistique et littéraire ; de plus il aimait d'amour une belle et douce jeune fille dont un fleuve de sang le séparait maintenant pour jamais ! Karl eût été heureux de mourir !...

Jean rentra et donna un dernier coup d'œil à la table.

— Dis-moi, reprit durement von Rübner en s'adressant au domestique, pourquoi n'as-tu mis que deux couverts ?

— Parce que je n'ai compté que deux convives.

— Mets deux nouveaux couverts sur cette table, promptement !

Jean regarda le capitaine d'une manière qui voulait dire : Je ne comprends pas.

près le Tribunal civil d'Etampes, est constitué pour ladite dame sur cette demande.

Pour extrait,  
Signé, **CHEU**.

(2) **TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES**

**Faillite LAMBERT.**

CONCORDAT OU UNION.

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur LAMBERT, cordonnier à Milly, qui ont fait vérifier leurs créances et les ont affirmées, sont invités à se trouver au Palais de Justice, à Etampes, le **Jeudi 8 Avril** mil huit cent soixante-quinze, une heure de relevée, à l'effet de délibérer, soit sur la formation d'un concordat, soit sur un contrat d'union, conformément aux articles 504 et 529 du Code de commerce.

Le Greffier en chef du Tribunal,  
**L. PAILLARD.**

(3) **RETRAIT**

DE  
**CAUTIONNEMENT.**

Suivant acte fait au greffe du Tribunal civil d'Etampes, le onze février mil huit cent soixante-quinze, M. Louis RIQUOIS, demeurant à Etampes, rue Sainte-Croix, a déclaré qu'ayant cessé ses fonctions de greffier près la Justice de paix des ville et canton d'Etampes, il était dans l'intention de retirer du Trésor public le cautionnement par lui versé en cette qualité. 2

(4) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes,  
Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 5.

**VENTE**

**SUR LICITATION**

Entre **Majeur et Mineurs,**

Par le ministère de M<sup>e</sup> DAVELUY, notaire à Etampes,

Commis à cet effet,

1<sup>o</sup> EN L'ÉTUDE DUDIT M<sup>e</sup> DAVELUY,

Notaire à Etampes,

D'UNE

**MAISON**

Sise à Etampes, rue des Trois-Fauchets,

Avec

**Buanderie, Cour, Puits et Jardin**

Porte cochère sur la rue;

2<sup>o</sup> EN LA MAISON D'ÉCOLE DE VALPUISEAUX

DE VINGT PIÈCES DE

**TERRE, SABLE ET BOIS**

Sises terroirs de Valpuseaux et de Maise,

EN 21 LOTS.

Les Adjudications auront lieu :

1<sup>o</sup> Pour la Maison, le **Dimanche 18 Avril**

mil huit cent soixante-quinze,

Heure de midi;

2<sup>o</sup> Pour les Terres, le **Dimanche 25 Avril**

mil huit cent soixante-quinze,

Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le deux mars mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Louis-Aimable CHAMBON, principal clerc de notaire, demeurant à Secaux (Seine);

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Amable-Michel Bou-

— Crois-tu donc, chien galeux, poursuit von Rübner avec colère, que deux nobles officiers de Sa Majesté Wilhelm vont s'asseoir à cette table seuls, comme des prisonniers en cellule, lorsqu'il y a ici, dans cet appartement, à côté, deux dames de qualité? Va de ce pas inviter de ma part madame la comtesse de Junel; mademoiselle de Vilneuse l'accompagnera.

Jean, abasourdi, ne bougea pas.

— Pars donc! cria le capitaine, j'aime qu'on m'obéisse.

Le vieux domestique s'éloigna aussitôt; une minute après il rentra.

— Eh bien? demanda le chef de l'escorte.

— Madame la comtesse refuse, répondit Jean.

Le capitaine lança un affreux juron; pris d'un fol accès de rage, il brisa une carafe de cristal qui se trouvait sous sa main.

— Ah! la comtesse refuse? Ah! la sœur de M. de Vilneuse ne veut pas dîner en compagnie de deux gentilshommes allemands qui lui font l'honneur de réclamer sa présence? Soit; dans cinq minutes, si ces dames ne sont pas ici, dis-leur qu'avant mon départ je fais mettre le feu aux quatre coins de cet immeuble.

Von Rübner achevait à peine cette épouvantable menace, que la porte de la salle à manger s'ouvrit à deux battants; la comtesse pâle comme un spectre, mais l'œil fier et parfaitement maîtresse d'elle-même, entra; Éva la suivait.

— Me voici, monsieur, dit-elle d'une voix calme; je cède, non à l'invitation d'un noble et loyal officier, comme vous avez la prétention de l'être, mais à la menace d'un lâche et vil spadassin qui, en dehors de toutes les lois de la guerre, après avoir pénétré à nuit close dans une demeure qu'il ne sait habitée que par deux

vard, exerçant près le Tribunal civil d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En présence, ou eux dûment appelés, de M. Jules-Alexandre Loiseau, propriétaire cultivateur, et de madame Elisa-Laure-Julie Hautefeuille, son épouse, qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble au Fresne, commune de Villeconin, ladite dame veuve en premières noces de M. Jules Chambon;

« Agissant, savoir : madame Loiseau comme tutrice naturelle et légale, et M. Loiseau comme co-tuteur des mineurs Charles-Désiré Chambon, né au Fresne, commune de Villeconin, le vingt-quatre décembre mil huit cent soixante-trois, et Louis-Aimable Chambon, né au même lieu, le seize août mil huit cent soixante-six, du mariage de madame Loiseau et de M. Jules Chambon;

« Madame Loiseau conservée dans la tutelle de ses enfants mineurs par délibération du Conseil de famille desdits mineurs, tenue et présidée par M. le Juge de paix du canton d'Etampes, à la date du six juillet mil huit cent soixante-neuf. »

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Léonard Breuil, exerçant près le Tribunal civil d'Etampes, y demeurant, rue Saint-Jacques, numéro 50;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de M. Louis-Félix Chambon, propriétaire, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques,

« Agissant au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Chambon, sus-nommés, nommé à cette qualité, en raison de l'opposition d'intérêts existant entre le requérant et lesdits mineurs, par délibération du Conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix des ville et canton d'Etampes, en date du vingt février mil huit cent soixante-quinze. »

Procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Daveluy, notaire à Etampes, commis à cet effet,

1<sup>o</sup> Pour la Maison, le **Dimanche dix-huit Avril** mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, en l'étude dudit M<sup>e</sup> Daveluy;

2<sup>o</sup> Pour les terres, le **Dimanche vingt-cinq Avril** mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, en la maison d'école de Valpuseaux, dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION :**

*Premier lot.*

Une MAISON sise à Etampes, rue des Trois-Fauchets, numéro 5, composée :

D'un principal corps de bâtiment sur la rue, divisé, au rez-de-chaussée, en vestibule, deux chambres à feu, écurie au fond; — au premier étage, palier, corridor donnant accès à une chambre à feu avec cuisine, d'une part, et d'autre part, à deux chambres, l'une froide et l'autre à feu, cabinet, cuisine;

Granier carrelé régnant sur le tout et couvert en tuiles; — cave sous partie de la maison;

En appentis, buanderie, fourneau à lessive et cheminée;

Cour avec puits, lieux d'aisances, jardin;

Porte cochère sur la rue;

Tenant le tout par devant la rue des Trois-Fauchets, par derrière M. Gibier-Bonneau, d'un côté M. Chrétien, d'autre plusieurs.

Sur la mise à prix de **6,000 fr.**

ENTRÉE EN JOUISSANCE DE SUITE.

**Terroir de Valpuseaux.**

*Deuxième lot.*

Vingt-deux ares trente-trois centiares de terre, champier de la Boissellerie; tenant d'un long M. Honoré Mercell, d'autre long M. Jean Blondeau, d'un bout M. Chamette, et d'autre bout le chemin de Maise à Etampes. — Section A, numéro 338.

Sur la mise à prix de **250 fr.**

femmes sans défense, cherche à les intimider avec son vocabulaire de caserne et pousse l'impudeur jusqu'à s'annoncer comme incendiaire, si besoin est.

Le capitaine des hussards bleus fit entendre un rugissement de bête fauve; tant d'assurance chez une femme bouleversait toutes ses idées.

— A table donc, messieurs, ajouta la douairière avec une fine pointe d'ironie; mademoiselle de Vilneuse et moi nous vous ferons les honneurs du festin.

Et donnant elle-même l'exemple, la sœur de Robert prit un siège et se plaça à l'extrémité de la table, où deux couverts venaient d'être mis; Éva, plus morte que vive, vint s'asseoir non loin de sa tante; le repas commença.

Décontenancé par l'arrivée subite de madame de Junel, et surtout par la ferme attitude de celle-ci, von Rübner ne remarqua pas que la tante et la nièce ne touchaient à aucun mets; avec la glotonnerie de tous ses pareils, l'officier prussien fut tout entier, d'abord, au dîner. Karl, honteux de la sévère leçon que son chef venait de recevoir, osait à peine lever les yeux et mangeait peu; pendant un instant le silence fut complet, et ce silence était écrasant pour le capitaine de hussards.

Après avoir mangé copieusement, et bu comme savaient boire les Prussiens auxquels le sort de la guerre livrait nos caves, von Rübner parut retrouver quelque assurance.

— Vous avez été cruelle, madame, envers les convives que les circonstances ont amenés sous votre toit, dit-il en comprimant les élans de vengeance qui le dévoraient; le silence est d'or, à table comme partout; mais parfois il peut devenir funeste.

La comtesse parut n'avoir pas entendu; von Rübner

*Troisième lot.*  
Vingt-cinq ares cinquante-quatre centiares de terre et sable, champier des Côtiers; tenant d'un long M. François Perthuis, d'autre long Narcisse Bardillon, d'un bout madame veuve Antoine Couteau, d'autre bout plusieurs. — Section C, numéros 683 et 684.

Sur la mise à prix de **445 fr.**

*Quatrième lot.*

Trente-un ares quatre-vingt-dix centiares de terre, champier de Boisseau; tenant d'un long M. Roche, d'autre long le chemin de l'église à Etampes, d'un bout madame veuve Couteau, d'autre bout le chemin de Saint-Mars. — Section L, numéro 4.

Sur la mise à prix de **450 fr.**

*Cinquième lot.*

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, champier des Coigny; tenant d'un long M. Louis Gibier, d'autre long et des deux bouts M. de Monteynard. — Section K, numéro 473.

Sur la mise à prix de **5 fr.**

*Sixième lot.*

Vingt-huit ares soixante-onze centiares de terre, champier de Feuillet ou l'Orme-Mort; tenant d'un long M. Michaut Auguste, d'autre long M. Germain Mandonnet, d'un bout madame Peschard, d'autre bout le chemin d'Etampes à Maise. — Section C, numéro 485.

Sur la mise à prix de **50 fr.**

*Septième lot.*

Quinze ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, champier du Puits-des-Voisins ou l'Housse-de-la-Rue-Chaude; tenant des deux bouts plusieurs, d'un bout M. Pierre Beauvais, d'autre bout M. Loiseau. — Section D, numéro 491.

Sur la mise à prix de **400 fr.**

*Huitième lot.*

Quinze ares quatre vingt centiares de terre, champier de Feuillet; tenant d'un long levant Adrien Loiseau, d'autre long couchant Loiseau, d'un bout madame veuve Peschard, d'autre bout le chemin de Maise à Etampes. — Section C, numéro 237.

Sur la mise à prix de **50 fr.**

*Neuvième lot.*

Vingt-deux ares trente-trois centiares de terre, champier du Petit Boisseau; tenant d'un long Michaut, d'autre long M. François Michaut, d'un bout M. Adolphe Darblay, d'autre bout le chemin de Saint-Mars. — Section M, numéro 309.

Sur la mise à prix de **20 fr.**

*Dixième lot.*

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, champier des Trois-Arpents; tenant d'un long M. Honoré Couteau, d'autre long M. Hippolyte Véron, d'un bout les héritiers Pointeau, d'autre bout le bois des Trois Arpents. — Section A, numéro 291 partie.

Sur la mise à prix de **400 fr.**

*Onzième lot.*

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, champier du Feuillet; tenant des deux bouts M. Loiseau, d'un bout sur la remise du Feuillet, et d'autre bout le chemin de Maise. — Section C, numéro 239.

Sur la mise à prix de **70 fr.**

*Douzième lot.*

Cinquante-un ares sept centiares de terre, même champier; tenant d'un long M. Jean Blondeau, d'autre long M. François Michaut, d'un bout le sentier du Feuillet, d'autre bout le chemin de Maise à Etampes. — Section C, numéro 245 partie.

Sur la mise à prix de **5 fr.**

*Treizième lot.*

Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de terre, champier du Gros-Bonnet; tenant d'un long levant M. Désiré Privé, d'autre long Frédéric Michaut, d'un bout le bois de l'église, d'autre bout l'ancien chemin de Maise à Etampes. — Traversés par la route. — Section C, numéros 579 et 580.

Sur la mise à prix de **50 fr.**

*Quatorzième lot.*

Trente-huit ares trente centiares de terre, au bas de la Roche-Pointue; tenant d'un long midi M. Gaillard, d'autre long M. Baptiste Michaut, d'un bout plusieurs, d'autre bout Germain Mandonnet. — Section C, numéro 744.

Sur la mise à prix de **5 fr.**

*Quinzième lot.*

Vingt-cinq ares cinquante centiares de terre, champier des Sablons, lieu dit la Grange-à-Morize; tenant d'un long Jean Hébert, d'autre long François Michaut, d'un bout le chemin de la coulée du Feuillet à Cognampuis, d'autre bout le chemin de Maise à Etampes. — Section E, numéro 466.

Sur la mise à prix de **20 fr.**

*Seizième lot.*

Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de terre-grouette, champier des Eguisoirs; tenant des deux bouts à des côteaux, d'un bout Chaillou, d'autre bout plusieurs. — Section E, numéro 369.

Sur la mise à prix de **4 fr.**

*Dix-septième lot.*

Trente-huit ares vingt-huit centiares de terre-grouette, champier de Vauluisant; tenant d'un long et d'un bout M. Pierre Beauvais, d'autre long et d'autre bout plusieurs. — Section D, numéro 223.

Sur la mise à prix de **4 fr.**

*Dix-huitième lot.*

Douze ares soixante-seize centiares de bois-taillis, champier des Côtiers; tenant d'un long madame veuve Robert, d'autre long plusieurs, d'un bout madame Peschard, d'autre bout plusieurs. — Section C, numéro 557.

Sur la mise à prix de **20 fr.**

*Dix-neuvième lot.*

Vingt-cinq ares cinquante centiares de sable, champier du Gros-Bonnet; tenant d'un long couchant Loiseau, d'autre long Frédéric Michaut, d'un bout le bois des Côtiers, d'autre bout le chemin de Maise à Etampes. — Section C, numéro 602.

Sur la mise à prix de **400 fr.**

**Terroir de Maise.**

*Vingtième lot.*

Trente-huit ares trente centiares de terre, champier du Chemin-de-Bouray; tenant d'un long Charles Dousin, d'autre long le chemin de Valpuseaux à Maise, d'un bout le chemin de Bouray, et d'autre bout M. Louis Gibier.

Sur la mise à prix de **5 fr.**

*Vingt-unième lot.*

Cinquante-un ares sept centiares de terre, aux Buternes, devant Bretonvilliers; tenant d'un long M. Pointeau, d'autre long M. François Michaut, d'un bout Louis Gibier, d'autre bout le chemin de Valpuseaux à Maise.

Sur la mise à prix de **2 fr.**

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué colicitant, rue Saint-Jacques, numéro 50;

En celle de M<sup>e</sup> DAVELUY, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriétés, rue de la Juiverie;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt-deux mars mil huit cent soixante-quinze.

Signé, **BOUVARD.**

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-trois mars mil huit cent soixante-quinze, folio 432 verso, case 8. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé, **DELZANGLES.**

remplit son verre de nouveau, l'avalait d'un trait et reprit :

— Vous parliez tout à l'heure des lois de la guerre, sur une menace faite par moi d'incendier ce manoir; mais étant les maîtres en pays conquis, qui pourrait trouver mauvais qu'un officier allemand mit le feu à la demeure d'un prisonnier de guerre évadé?..

Éva se leva en jetant un cri.

— Évadé, répéta von Rübner; mais repris!

— Vous dites! s'écria la jeune châtelaine à moitié folle de douleur.

— Je dis, mademoiselle, que la prudence que n'a pas eu d'abord madame la comtesse lui serait, comme à vous, utile en ce moment.

— Vous avez parlé d'un prisonnier de guerre... de mon père?..

Von Rübner grimaca un sourire qu'il essaya de rendre gracieux.

— Eh bien! oui, j'ai des nouvelles du baron de Vilneuse, fit-il en cherchant à attirer à lui la jeune fille et en contemplant pour la première fois sa suave beauté; la vie de votre père court un réel danger; d'un mot, écrit ici, sur cette table, il me serait peut-être facile de le sauver; mais vous ne croyez pas, je présume, qu'après ce accueil glacial des vôtres, j'irai bénévolement me jeter à l'encontre des événements et vous entretenir plus longtemps de ces détails insignifiants pour moi.

— Oh! parlez, je vous en supplie...

— Que m'importe Robert de Vilneuse! cria le capitaine des hussards bleus en buvant de nouveau; votre père est un ennemi de ma nation; retraits de l'armée, il a été pris les armes à la main; la cour martiale décidera.

Éva se tortillait de désespoir. Avisant Karl qui se te-

naît debout, muet, le coude appuyé sur la tablette de la cheminée, et contemplait cette scène, elle fit deux pas vers lui :

— Et vous, monsieur, s'écria-t-elle, serez-vous aussi sans pitié? N'avez-vous pas au delà du Rhin un père ou une mère qui vous attendent et prient pour votre retour?

Un coup d'œil de von Rübner à son subalterne arrêta net, sur les lèvres de celui-ci, la parole qu'il allait prononcer.

— Je ne sais rien, mademoiselle, balbutia le lieutenant.

— Ils mentent tous deux, ma chère enfant, dit la comtesse de Junel en s'avancant pour soutenir Éva dans ses bras; celui-ci par méchanceté, celui-là par crainte; va, si le sort de ton père leur est connu, il ne leur appartient pas d'y rien changer. Allons, vainqueurs illustres, poursuivit la douairière en fixant ses convives, taxez vous-même le prix de vos révélations; voyons, combien vous faut-il?

Von Rübner, au comble de l'exaspération, tira son épée.

Karl, s'avancant vers son chef, lui dit ces cinq mots en langue allemande, qu'Éva comprit parfaitement : « Rübner, souviens-toi de Wissembourg! »

Le capitaine retomba sur son fauteuil comme une masse inerte; ces paroles avaient produit sur lui l'effet de la tête de Méduse!

La comtesse, majestueuse comme une reine et tenant Éva par la main, sortit de la salle à manger.

SOPHROSYME LOUDIER.

(La suite au prochain numéro.)

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

D'un acte sous signatures privées en date, à Etampes, du vingt mars mil huit cent soixante-quinze, enregistré à Etampes le même jour, folio 47 verso, case 7, par Monsieur le Receveur de l'Enregistrement qui a perçu les droits, et fait en double original, entre :

M. CHARLES-HECTOR BACHY, domicilié à Paris, actuellement à Maisse;

Et M. LOUIS HONORÉ FRICHOT, demeurant également à Maisse, canton de Milly (Seine-et-Oise);

Il appert :

Que la Société en participation établie entre MM. Bachy et Frichot, le trente juin mil huit cent soixante-quatorze et le vingt-cinq décembre dernier, pour l'acquisition et l'exploitation des Carrières de sable, de grès et de pierres, situées à Maisse et environs, dont le siège social était à Maisse, a été dissoute à partir du jour vingt mars mil huit cent soixante-quinze, et que M. Frichot seul a été chargé de liquider ladite Société.

Copie de l'acte de dissolution a été déposée au greffe du Tribunal de Commerce d'Etampes, le vingt-deux mars mil huit cent soixante-quinze.

Pour extrait :

Signé : FRICHOT.

Etude de M<sup>e</sup> JACOB, notaire à Angerville.

ATTIRAIL

A VENDRE

AUX ENCHÈRES.

Par suite de cessation de culture,

A MONNERVILLE,

(Station du chemin de fer d'Orléans),

EN LA FERME DU DÉTOUR, EXPLOITÉE PAR LES ÉPOUX AMIET-BOUDET,

Par le ministère de M<sup>e</sup> JACOB, notaire à Angerville,

Le Lundi de Pâques 29 Mars 1875, à midi.

PRINCIPAUX BESTIAUX ET OBJETS A VENDRE :

3 Chevaux, âgés deux de quatre ans et un de dix ans. — 3 Mères Vaches, âgées deux de quatre ans et une de six ans. — 2 Génisses - Vaches, âgées l'une de deux ans et l'autre de huit mois.

Une grande Voiture guimbarde, à roues de onze centimètres. — Une autre Voiture sans roues. — Deux Tombereaux à roues de onze centimètres. — Une Voiture-Carriole à roues simples et à roues et cleaux. — Un Cabriolet et un Break. — Un Rouleau, 3 Herse à dents de fer, un Coupe-racines, un Tarare, une Charrue. — Cribles et Passoirs, Fourches et Crochets.

Et quantité d'autres objets bratoires.

SIX MOIS DE CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES.

S'adresser :

Soit en ladite Ferme, pour visiter les bestiaux et objets;

Soit à Angerville, en l'étude dudit M<sup>e</sup> JACOB, pour tous renseignements.

Etude de M<sup>e</sup> SAUCIER, notaire à Maisse.

VENTE

AUX ENCHÈRES,

DE

BOIS A BRULER

A MAISSE,

Dans le parc du château,

Le Dimanche 4 Avril 1875, une heure de relevée,

Par le ministère de M<sup>e</sup> SAUCIER,

Notaire à Maisse.

12000 Bourrées et Fagots, bois de chêne. — 1500 Bourrées bois de sapin. — 1500 Bourrées épinés. — Bourrées d'émondages. — Environ 320 stères bois de chêne, première qualité. — Environ 60 stères bois propre à la boulangerie.

Crédit aux personnes connues et solvables.

Etude de M<sup>e</sup> SAUCIER, notaire à Maisse.

ATTIRAIL DE CULTURE

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

A CHIAMPOTTEUX,

En la demeure de M. JEAN PIERRE HERBLOT,

Le Dimanche 11 Avril 1875, heure de midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> SAUCIER,

Notaire à Maisse.

OBJETS A VENDRE :

Deux bons Chevaux de labour, un Poulain de l'âge d'un an, six bonnes Vaches, une Voiture guimbarde, une Carriole, une Tapissière, un Tombereau, une Charrue tourne-oreille, un Reversoir, trois Herse à dents de bois, une Herse à dents de fer, un Rouleau, Tarare, Cylindre, Trieur, et différents autres objets de culture.

Crédit aux personnes connues et solvables.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 27 Mars 1875.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE

MAISON

ET DÉPENDANCES

Sises à Saclas près Etampes, au centre du pays.

Cette Maison consiste en un corps de bâtiment composé : au rez-de-chaussée, de trois pièces et un caveau; au premier étage de deux pièces, grenier au dessus couvert en tuiles; — Ecurie, grenier dessus aussi couvert en tuiles, hangar pour voiture, poulailler, etc. — Jardin d'agrément devant ladite maison, planté d'arbres fruitiers et treilles. — Droit de pêche dans la rivière de Jutne sur une longueur de 500 mètres environ, ainsi que dans celle de Guillerval, qui vient s'y jeter. — Eau de fontaine excellente.

Nota. — Saclas est desservi chaque jour par des courriers de dépêches partant de la gare d'Etampes.

Loyer annuel... 200 francs.

S'adresser :

Pour visiter les lieux, à M. GUERRY, maçon audit lieu;

Et pour traiter, à M. LEGUAY, propriétaire, rue de la Pompe, 40, à Charenton près Paris. 2-1

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES GIBIER, notaire à Malesherbes (Loiret).

A LOUER

A L'AMIABLE

Pour entrer en jouissance au 23 Avril 1876,

UNE FERME

De 130 Hectares,

A 2 kilomètres d'une gare de chemin de fer.

S'adresser à M<sup>e</sup> CH. GIBIER, notaire à Malesherbes. 3-1

Etude de M<sup>e</sup> ROUARD, notaire à Châtillon-sur-Loire (Loiret).

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

LE

MOULIN A EAU DE L'AVAL

Situé dans la ville de Châtillon-sur-Loire,

Station du chemin de fer de Paris à Lyon (ligne du Bourbonnais) Sur le canal latéral à la Loire.

Ce Moulin est monté à l'anglaise, a quatre paires de meules et tout le matériel nécessaire. — Grand jardin. S'adresser audit M<sup>e</sup> ROUARD. 3-2

A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT :

- 1<sup>o</sup>. — Une Scie verticale, en très-bon état, avec chariot et ses scies.
2<sup>o</sup>. — Une Scie circulaire, table en fonte et chariot.
3<sup>o</sup>. — Une Scie circulaire, table en bois.
4<sup>o</sup>. — Une Scie à ruban, de Perrin, table en bois.

Le tout à vendre pour 5,000 fr.

S'adresser à M. RABOURDIN, à Lépine (par Bourray), Seine-et-Oise. 6-1

GOVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup>

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSMANN.

Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS

du PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN,
Brest, chez M. E. VINCENY,
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>o</sup>,
Cherbourg, chez M. Eugène LAIS,
Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C<sup>o</sup>,
Havre, chez M. E. FICQUET,
Landerneau, chez M. E. VINGENY,
La Rochelle, MM. D'ORIGNY et FAUSTIN SIA,
Lyon, chez M. Marc GILLIARD,
Mars-ille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>o</sup>,
Melun, chez M. LE BARBE,
Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD,
Paris, chez M. A. MOSSERON-DUPIN,
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

A LOUER

DE SUITE,

FOUR A CHAUX

Système continu

Donnant 40 0/0 d'économie sur le système ordinaire (cuisson régulière),

CARRIÈRE DE PIERRE ET TOURBIÈRES

A 1 kilomètre de la station de Ballancourt

Ligne du Bourbonnais.

On peut y joindre l'exploitation d'une Tuilerie.

POSITION SÉRIEUSE ET EXCEPTIONNELLE.

S'adresser, pour renseignements, à M. RABOURDIN, à Lépine, par Bourray (Seine-et-Oise). 2-1

LA MOISSONNEUSE

Assurance à prix fixe contre la grêle, fondée en 1872.

Siège social rue du Faubourg-Montmartre, 55,

à Paris.

On demande des agents sérieux dans les arrondissements et les cantons. 2-2

PARIS - PALAIS-ROYAL

Galerie Montpensier, 41.

RESTAURANT TRAPPE

Ancienne maison des plus recommandables.

DÉJEUNERS 1 f. 75 — DINERS 2 f. 25 et 2 f. 75



Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de leur adresser.

VÉRITABLE

JUS DE BIFTECK

Du Docteur X. ROUSSEL

ALIMENTATION RECONSTITUANTE

Des Convalescents, des Vieillards, des Opérés, des Femmes, des Nourrices et des Enfants débilités.

Le Jus de Bifteck se prend immédiatement avant ou après le repas, à la dose d'un petit verre à liqueur pour les adultes, et d'une cuillerée pour les enfants.

Prix du flacon : 3 fr. 50 cent.

A ÉTAMPES, chez M. DELISLE, pharmacien. 52-1

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90
Grandes cartes de France, montées sur toile en rouleau pour bureaux. 25
MIGHELET (J.). Histoire de France et de la Révolution, 23 vol. in-8°. 138
DARESTE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-8°. 72
Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 volumes illustrés. 60
Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 8 vol. in-8°. 49
Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8°. 45
Géographie. Dernière édition, par Mille-Beau fils, 8 volumes in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200
LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel de XIX siècle, 15 volumes. 600 (20 francs par mois).
Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8°. 200
Dictionnaire français illustré, par Dupuy de Venois, 4 vol. in-4°, avec 30,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc. La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Bulletin commercial.

Table with columns: MARCHÉ d'Etampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol. Rows include various grains like Froment, Méteil, Seigle, Escourgeon, Orge, Avoine.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 20 au 26 Mars 1875.

Table with columns: DÉNOMINATION, Samedi 20, Lundi 22, Mardi 23, Mercredi 24, Jeudi 25, Vendredi 26. Rows include Rente 5 0/0, 4 1/2 0/0, 3 0/0.

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 27 Mars 1875.

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1875.